



**Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire
Comité territorial du NORD CHALONNAIS**

**COMPTE RENDU
Assemblée Générale du 19 mars 2018**

Les délégués du Comité Territorial du NORD CHALONNAIS se sont réunis le 19 mars 2018 à 15H00 à la salle des Zierles à MELLECEY pour répondre à la convocation qui leur a été adressée par le Président du Comité Territorial,

En présence de :

- M. SAINSON, Président du Comité du Nord Chalonnais,
- MM KACZMARECK et BEZ, Entreprise VIGILEC
- MM PICARD et LAGUIONIE, Entreprise SBTP
- M. LEROY, Entreprise GASQUET
- MM. FERRENTINO et MORIN, Entreprise CITEOS
- Mme SEVESTRE, Directrice Technique du SYDESL
- M. PROST, Technicien SYDESL du CT 10
- Mme PASQUIER (SYDESL), Gestionnaire Administrative du SYDESL, secrétaire du CT 10

- Mesdames et Messieurs les délégués communaux :

COMMUNES	Délégués		
	Titulaire	Titulaire	Suppléant
ALUZE			
BARIZEY	ATGER Michel		
BOUZERON	MARTIN Yves		
CHAMILLY	PORCHON Patrick	GRILLOT Xavier	
CHANGE	GRANGER Alexis		
CHARRECEY	PONNAT (conseiller)		
CHASSEY LE CAMP	DOREAU Jean-Louis		
CHATEL MORON			

CHEILY LES MARANGES			
COUCHES	KUSS Joël (conseiller)		
CREOT			
DENNEVY	DEVELET Henri		
DEZIZE LES MARANGES			
DRACY LE FORT	GROSJEAN Olivier (<i>excusé</i>)		BEUGNET Martial
DRACY LES COUCHES			CLAIR Patrice
ESSERTENNE	BERTHAUD Michel	LALLY Gilles	
FONTAINES	CARLOT Jacques		
JAMBLES	LALES Joël	BOLZANI Christian	
MELLECEY	ANDRIOT Pierre	MENAND David	
MERCUREY	SAINSON Jean	DEMONTFAUCON-TACHON Françoise	
MOREY	PEINADO Juan		
PARIS L'HOPITAL			
PERREUIL	VACHON Marcel		PAILLARD Laurent
REMIGNY	FLEURY Gérard	PRIN Rémy	
ROSEY	MENAGER Christian	GUIGUE Roger	
RULLY	GAUTHERON Michel		
SAINT BERAÏN SUR DHEUNE			
SAINT DENIS DE VAUX			
SAINT DESERT	CHRISTEL Daniel	BENAS Gilbert	
SAINT GILLES			
SAINT JEAN DE TREZY	POIGNANT Gérard	RIEHL Jean-Jacques	
SAINT JEAN DE VAUX	COTHEREAU Claude	ISAIE Michel	
SAINT LEGER SUR DHEUNE	MARCHANDEAU Guy		
SAINT MARD DE VAUX	POPILLE René		
SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU			
SAINT MAURICE LES COUCHES	GIRARDON Jérôme	DESMAIZIERE Patrice	
SAINT SERNIN DU PLAIN	MONNOT Jean-Pierre	JUILLARD Jean-Jacques	
SAMPIGNY LES MARANGES	GENIAUT Patrick		

M. SAINSON, Président du Comité, remercie M. ANDRIOT, Maire de MELLECEY, de son accueil.

Il remercie également le personnel du SYDESL ainsi que les entreprises de leur présence.

Il annonce aux délégués que, suite au nouveau marché de travaux qui vient d'être signé, les entreprises VIGILEC et SBTP assureront dorénavant les travaux de réseaux sur le secteur du Nord Chalonais.

Messieurs KACZMARECK (Entreprise VIGILEC) et PICARD (SBTP) présentent leurs entreprises et leurs équipes.

L'intégralité de la présentation faite à l'Assemblée Générale est développée sur le diaporama téléchargeable [ici](#).

Ci-dessous, la synthèse et les principaux commentaires issus de l'Assemblée Générale.

A-Les réseaux

1- Distribution d'électricité

➤ Monsieur PROST, technicien du SYDESL, présente les travaux en cours et à venir relatifs au programme 2017.

➤ **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

M. SAINSON annonce que, sur la programmation 2018, un million d'€ de crédits supplémentaires vient d'être ajouté pour les travaux d'environnement du département, dont une partie affectée à notre Comité Territorial.

Il annonce ensuite les travaux de la programmation 2018.

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement :	381 182 €
Fils nus :	103 000 €
Renforcement :	366866 €

Détail par commune sur le tableau joint.

➤ **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

Mme SEVESTRE signale qu'il y a lieu d'être très vigilant sur la rédaction du nouveau modèle de contrat de concession proposé par ENEDIS.

2 Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

Dans nos tableaux, manquent les communes de CHAGNY, CHANGE, DEZIZE LES MARANGES, PARIS L'HOPITAL, CHARRECEY, REMIGNY, SAINT DENIS DE VAUX et SAINT LEGER SUR DHEUNE.

3 Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes).

Mme SEVESTRE présente les aides récentes : les éclairages autonomes, le remplacement des luminaires vétustes par la Led et le remplacement des supports bois ou béton vétuste, et signale que de plus en plus de communes urbaines demandent à transférer la compétence éclairage public au SYDESL.

B-Transition énergétique

1- PCAET

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

Mme SEVESTRE précise que 5 Communautés de Communes se sont engagées avec le SYDESL.

2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

En 2017, des bornes ont été installées ou ont été inscrites à:

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoïn et Verdun sur le Doubs.

En 2018 sont prévues:

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

C-Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWh, a conduit

les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1^{er} janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

D-Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

E-71^{ème} anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

26 avril 2018 de 9h à 17h
Au Parc des Expositions de Mâcon

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

M. SAINSON clôt l'assemblée générale.

Le Président du Comité Territorial,



Jean SAINSON

Environnement**ENVIRONNEMENT SYDESL (09)**

Mellecey	292078	BTS P. ETAULE (rue du montadiot) ENV	3 - Devis travaux reçu	09/01/2017	177 819 €
ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)					
Remigny	369040	BTS P. EN CHALLEY (impasse Topenot) ENV	2 - Art. 2 diffusé	14/09/2016	63 363 €
Rosey	374029	BTS P. ROSEY (impasse du Pouillet) ENV	3 - Devis travaux reçu	09/01/2017	35 000 €
FACE C (02)					
Couches	149065	BTS P. Varenne (route d'Autun - 3ème phase) - ENV	2 - Art. 2 diffusé	31/01/2018	28 363 €
					140 000 €
					140 000 €

Fils nus

FACE S (17)					
Couches	149103	BTS P. PETIT PONT et P. LA VARENNE (S)	2 - Art. 2 diffusé	31/01/2018	103 000 €
					366 866 €
					103 000 €

Renforcement

FACE AB (03)					
Saint-Bérain-sur-Dheune	391049	BTS P. LES LOGES (route de Morey)	1 - Etude commandée	27/04/2017	64 000 €
Saint-Serrin-du-Plain	480066	BT P. NION (antenne Chapelon)	2 - Art. 2 diffusé	09/02/2018	30 000 €
Sampigny-lès-Maranges	480068	BTS P NION (entrée coté ouest)	2 - Art. 2 diffusé	31/01/2018	70 000 €
	496022	PSSA Champ devant	2 - Art. 2 diffusé	05/02/2018	45 000 €
RENFORCEMENTS (06)					
Mellecey	292108	PSSA "LES COMMUNAUTES"	(vide)	(vide)	157 866 €
Saint-Jean-de-Trézy	431036	BTS P. champ de la fontaine (reprise P. petit Trezy)	2 - Art. 2 diffusé	04/12/2017	30 000 €
					15 000 €
Saint-Léger-sur-Dheune	442109	BTS P. FAUBOURG (rue Thernaud)	3 - Devis travaux reçu	24/08/2016	112 866 €
					246 402 €

Enveloppe SYDESL-RTE -

Bouzeron	051015	BT P. Bourg (rue des Petits Puits) ENV	(vide)	(vide)	60 000 €
Dracy-le-Fort	182134	BTS P. EGLISE (rue des champs et du lavoir) ENV	(vide)	(vide)	40 000 €
Essertenne	191059	BTS P. TUILERIE ET MUSSSEAU (ENV)	1 - Etude commandée	04/04/2017	140 000 €
Fontaines	202170	BTS P. ANDRE REY (façade mairie) ENV	5 - Travaux commandés (fin prévue 07/05/2018)	06/02/2018	6 402 €

Total général

1 097 449 €

Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHÉ TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain				
MARCHÉ ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
		Pour aménagement	100 % SYDESL	
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
		30 % commune		
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique	
9 € par luminaire "récent"		==> Exploitation, entretien et maintenance		
20 € par luminaire énergivore				
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- pres du tiers identifié	
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes	100% Commune			
réglage d'horloge	100% Commune			